

Trail du Mâconnais 2025 : règlement

Parcours : En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie de l'itinéraire.

Participation : Les épreuves sont ouvertes aux athlètes hommes et femmes licenciés ou non licenciés. **Le 9,5 km concerne les athlètes nés en 2010 et avant, le 15 km s'adresse aux athlètes nés en 2008 et avant et le 25 km s'adresse aux athlètes nés en 2006 et avant.** Dans le respect de la loi et du décret du 22 juin 2022, les non licenciés, **majeurs**, devront fournir un P.P.S. (Parcours Prévention Santé) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, les licenciés une photocopie de la licence F.F.A. Leur absence entraînera l'interdiction de participation. Les licences triathlon, pentathlon et course d'orientation ne sont plus valables. **Pour les participants mineurs, les parents doivent compléter un questionnaire santé (voir PJ) et non plus un certificat médical.** Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste.

Horaire et chronométrage : Le départ des courses sera donné, du Centre des Quatre-Saisons, chemin des Bruyères, à Mâcon-Loché, à **8h30 pour le 25km** avec un dénivelé de 700 mètres D+, à **9h30 pour le 15km** avec un dénivelé de 430 mètres D+ et à **10h00 pour le 9.5 km** avec un dénivelé de 230 mètres D+. Un briefing aura lieu 10 mn avant chaque départ. En cas de besoin, les organisateurs se réservent la possibilité de changer et retarder l'heure du départ. Un poste de chronométrage est prévu sur la ligne de départ/arrivée.

Barrière Horaire sur le parcours de 25km : le trailer dépassant 2h15 de course, au deuxième ravitaillement (16.20 Km) devra remettre son dossard au poste de ravitaillement mais aura la possibilité de courir sous sa propre responsabilité. **Balisage et ravitaillement :** **Pour le circuit de 15 km, un seul ravitaillement** (eau plus sucrerie), situé à 7.7 km du départ. **Pour le circuit de 25 Kms, il y aura deux ravitaillements. (Eau + sucrerie),** l'un à 7.7 kms et l'autre à 16.20 kms. Il n'y aura pas de gobelet jetable sur les ravitaillements, **Gobelet personnel obligatoire.** Ravitaillement d'arrivée offert à tous les coureurs. Le parcours sera balisé à l'aide de panneaux flèches et de rubanises.

Matériel obligatoire : réserve d'eau obligatoire ; la course se faisant en semi-autonomie, il est demandé aux coureurs de se munir d'une gourde ou d'un sac d'hydratation type Camel back. Attention : dans le cadre d'une démarche de respect de l'environnement, l'organisation s'est engagée à ne plus distribuer de gobelet sur les ravitaillements des 3 épreuves. Il vous appartient d'apporter votre propre contenant ; toutefois des gobelets pliants seront en vente sur place (nombre limité). **Circulation :** Les deux-roues ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs. L'usage de bâtons de marche et l'accompagnement de chiens sont interdits. **Abandon :** En cas d'abandon, le coureur doit absolument prévenir le signaleur le plus proche et lui restituer son dossard.

Sécurité : Elle sera assurée par : des secouristes de la Croix Rouge, un médecin, et des signaleurs. Les concurrents se doivent secours et entraide. Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et devra veiller à se présenter au départ en bonne condition physique. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Attention respect du code de la route, sur le domaine routier, spécialement des traversées des petits chemins communaux et des passages dans les villages.

Droit à l'image et CNIL : En signant son bulletin d'inscription, le concurrent renonce à son droit à l'image concernant les photos qui pourraient être prises pendant la course.

Assurances : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAAF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Inscriptions : Les inscriptions se font uniquement en ligne chez YAKA EVENT'S, avec une photocopie de la licence ou le PPS. Les licences triathlon, pentathlon et course d'orientation ne sont plus valables. Inscriptions limitées à 500 coureurs au total

Date limite de butée, Vendredi 10 Octobre 2025 à Minuit.

Tarifs : Trail de 9.5 km : 12€ / Trail de 15 km : 16€ / Trail de 25 km : 23€. Prix jusqu'au Mardi 30 Septembre 2025 Minuit.

Tarifs : Trail de 9.5 km : 15€ / Trail de 15 km : 19€ / Trail de 25 km : 26€. Prix jusqu'au Vendredi 10 Octobre 2025 Minuit.

Plus frais d'inscription en ligne Yaka.

Dimanche 12 Octobre, Inscriptions possible sur place (avant les 30 minutes départ course) avec un supplément de 2 Euros. (Prévoir la Monnaie ou chèque pour les inscriptions accompagnées des Licences ou du PPS)

Renseignements : par mail : trail@millepattesmacon.fr

Dossards : Les dossards devront être fixés sur la poitrine des concurrents et placés de manière à rendre visible le numéro. **Les Dossards seront remis le jour de l'épreuve.**

Annulation : Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier uniquement. La demande d'annulation sera prise en compte. **Cette annulation ne permettra aucun remboursement.**

Classement : Un classement par catégorie sera effectué, pour chaque course, licenciés et non licenciés confondus.

Dotations :

- Lot au 350 premiers participants **majeurs** inscrits. (Une bouteille de vin Loché, fournie par la Cave de Vinzelles) pour les participants **mineurs** autre lot.

- Lots aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes au scratch pour les 9.5 km, 15 km et 25 kms.

- Lot au club le plus représenté.

- **Les organisateurs se gardent le droit de récompenser ou pas les premiers et première de chaque catégorie.**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la dotation. La remise des prix aura lieu à 12h00.

Présence obligatoire pour toutes récompenses.

Environnement : Gardons l'esprit Trail. Parce que nous aimons la nature, respectons là. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils ont été balisés. Ne jetez pas vos papiers d'emballage de barres, vos tubes de gel vides. Tout participant pris à jeter des papiers ou tout autre déchet sera disqualifié.

Le Covoiturage est fortement conseillé, parking restreint.

Attention, sur le parcours, passage dans un espace Natura 2000, pas d'utilisation de bâtons.

Respect du règlement : La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement. En cas de litige ou de réclamation, l'organisateur sera seule habilité à prendre une décision. Celle-ci sera sans appel.